

INFOS PATIENTS

# Vous avez rendez-vous à l'Unité de Diagnostic Rapide (UDR)

## QU'EST-CE QUE L'UDR ?

**L'UDR est une unité de consultation.**

Un rendez-vous à l'UDR permet d'organiser rapidement les examens complémentaires que nécessite votre problème de santé actuel. Les examens demandés dépendent de la première consultation avec le médecin de l'UDR. Il peut s'agir d'un bilan biologique, d'examens de radiologie (scanner, IRM, échographie...), d'une fibroscopie...

**Le RDV de consultation en UDR vous sera donné dans les 2 jours** qui suivent la demande de votre médecin.

## EST-CE QUE C'EST GRAVE ?

**Votre médecin n'a pas demandé à ce que vous soyez hospitalisé. Cependant il vous a orienté à l'UDR pour faire des examens complémentaires assez rapidement** pour comprendre la cause de vos problèmes actuels et préciser un diagnostic. Certains diagnostics peuvent être sérieux et nécessiter **des avis spécialisés** complémentaires sur les meilleurs soins à vous donner. **Votre prise en charge sera donc coordonnée** entre les équipes hospitalières (UDR et autres spécialistes) et votre médecin de ville.

## VA-T-ON M'INDIQUER LE DIAGNOSTIC LORS DU PREMIER RENDEZ-VOUS ?

L'objectif est de vous apporter un diagnostic dans les meilleurs délais, après avoir réalisé tous les examens nécessaires. La première consultation permet au médecin de l'UDR de faire le point sur votre état général, votre historique médical et d'identifier et organiser les étapes qui seront nécessaires pour poser ce diagnostic (examens, rendez-vous avec un spécialiste...).

Généralement, le diagnostic n'est donc pas posé lors de la première consultation, mais dans un délai de quelques jours à quelques semaines.

## EN CAS D'INTERROGATIONS OU D'IMPOSSIBILITÉ



**Vous pouvez joindre le secrétariat de l'UDR du lundi au vendredi de 9H30 à 16H ■ 01 48 02 63 85**

## COMMENT PRÉPARER SA VENUE ?

- Pour votre rendez-vous à l'UDR, vous devez apporter votre **carte vitale** et votre **pièce d'identité** (ainsi que votre carte de mutuelle si vous en avez une).
- Si vous avez des **difficultés** pour venir avec ces documents, vous pourrez demander à voir une assistante de service social sur place.
- N'oubliez pas de **rapporter les examens médicaux** (prise de sang, radios...) réalisés récemment avec votre médecin, ainsi que les documents en lien avec des maladies déjà diagnostiquées afin que le médecin de l'UDR ait toutes les informations médicales dont il a besoin pour votre prise en charge.

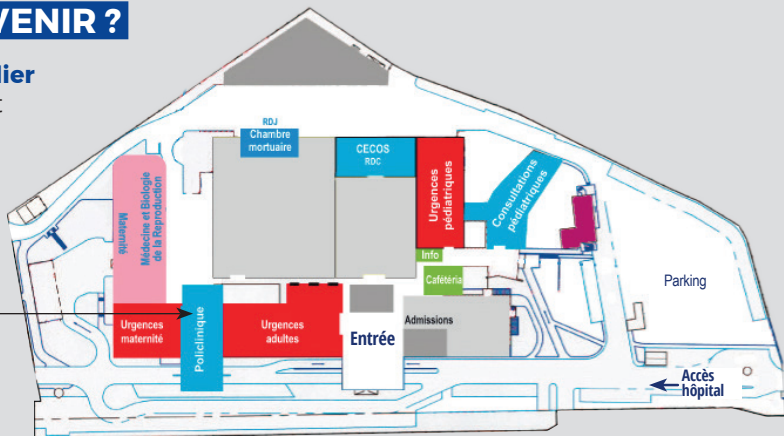


## COMMENT VENIR ?

### Hôpital Jean-Verdier

Avenue du 14 Juillet  
93140 Bondy

**UDR**  
Policlinique  
2<sup>e</sup> étage



**P** Il n'est pas autorisé de stationner dans l'enceinte de l'hôpital Jean-Verdier. Il est possible de se garer à proximité de l'hôpital dans un parking situé rue Arthur Groussier, sous réserve de places disponibles. Il est recommandé de privilégier, dans la mesure du possible, les transports en commun.

## En transports en commun

- M 5** Bobigny-Pablo Picasso puis bus ligne 146, arrêt Pasteur Hôpital Jean-Verdier
- M 5** Bobigny-Pablo Picasso puis tramway, arrêt Pont de Bondy puis bus 147 ou 347, arrêt Pasteur Hôpital Jean-Verdier
- M 5** Église de Pantin puis bus 147, arrêt Hôpital Jean-Verdier
- RER** Gare SNCF Bondy - "Eole" ligne E du RER Gare RER Aulnay-sous-Bois Puis bus 616, arrêt Hôpital Jean-Verdier
- BUS** Lignes 146-147-347, arrêt Pasteur Hôpital Jean-Verdier
- BUS** TUB ou ligne 616, arrêt Hôpital Jean-Verdier
- BUS** Ligne 346, arrêt Paul Renaud depuis le Blanc Mesnil, arrêt Jean-Verdier

## En voiture

RN3 Porte de Pantin – Direction Meaux A3 Porte de Bagnolet – Direction Paris – Lille  
Sortie Bondy – RN3